

Nombre de Membres
Afférents au Conseil : 19
En exercice : 19
Ayant pris part à la décision : 19

Séance du 29 AVRIL 2026

N° D2026_042

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf avril à 19 H 30, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Bélanda TERACOL, Maire.

Etaient présents : Mme Karine DEBEAUNE, Mme Gladys FLAMAND-BAR, Mme Christine GREEN, Mme Josette GUERRIER, Mme Marie LABROSSE GROSSET, Mme Caroline LEGOUGE, M. Eric MAISONNEUVE, M. Denis MARC, Mme Vanessa ORGELET, M. Jean-Pierre PILLON, M. Franck ROCHON du VERDIER, Mme Elyanne ROSNER, Mme Bélanda TERACOL, M. Dominique VAGINET, M. Frédéric VIENOT, Mme Flavie WIDMAIER.

Absent(s) excusé(s) : M. Olivier PAOUR (pouvoir donné à M. Jean-Pierre PILLON) M. Christian GARCIA (pouvoir donné à M. Denis MARC) M. Jean-Pierre BOUTY (pouvoir donné à Mme Josette GUERRIER)

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre PILLON

Date de la convocation : 23 AVRIL 2026

Date de l'affichage : 23 AVRIL 2026

OBJET : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2026 BUDGET M57 PRINCIPAL

Vu l'article 1639A du code des impôts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer comme suit les taux d'imposition de la commune pour l'année 2026 :

- **TAUX DE REFERENCE 2026 POUR LE FONCIER BATI COMMUNAL : 30.47 %**
- **TAUX DE LA TAXE DU FONCIER NON BATI : 44,23 %**
- **TAUX DE LA TAXE D'HABITATION DES RESIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLES NON AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE : 11.45 %**

Ainsi fait et délibéré ce jour à Saint-Bernard,
Le Maire, **Bélanda TERACOL**



Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre PILLON

Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture le
et publication du 12/05/2026

Accusé de réception en préfecture
004-210103396-20260429-D2026_042-DE
Date de télétransmission : 12/05/2026
Date de réception préfecture : 12/05/2026